



Collecte sélective des déchets ménagers

Gestion des déchets

La réduction et la valorisation des déchets du territoire sont des défis majeurs à relever par le Département de la Meuse avec des enjeux immédiats pour son développement économique, social et environnemental.

Publié le 08 octobre 2020

Une organisation optimisée des déchets ménagers

La gestion des déchets des ménages meusiens est assurée par les différentes communautés d'agglomération et communautés de communes.

Un syndicat départemental, le Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET), regroupe une partie d'entre elles, afin d'assurer un traitement plus efficace des déchets ainsi qu'une meilleure prévention.

Les collectivités meusiennes cherchent à réduire la quantité de déchets produits mais aussi à valoriser davantage ceux qui peuvent l'être afin de diminuer les coûts afférents à leur traitement.

Aujourd'hui, une phase d'optimisation de la gestion des déchets a débuté.

La mise en place progressive de la tarification incitative (paiement sur la quantité de déchets produits par les usagers) incite les ménages à un meilleur tri des déchets et oblige donc les collectivités à rendre plus fonctionnels leurs équipements.

Les déchèteries connaissent une évolution importante et accueillent de plus en plus de flux de déchets pour apporter un meilleur service aux usagers.

L'accompagnement du Département

Conscient des objectifs à atteindre, le Département de la Meuse a mis en place une politique ambitieuse d'aide financière pour accompagner les collectivités dans leurs efforts et contribuer ainsi à la maîtrise des coûts de gestion des déchets pour tous les meusiens.

Ces aides portent notamment sur:

- **La réhabilitation des déchèteries** existantes afin de rendre un meilleur service aux usagers,
- **La prévention** afin de réduire au maximum la quantité de déchets produits.



Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas!

Grâce à la prévention, il est possible de réduire facilement et efficacement sa production de déchets, en évitant la surconsommation d'emballages et en adoptant des gestes de tri simples et efficaces.

Le Département aide les collectivités à mettre en place des projets locaux de prévention des déchets.

Chaque français produit 430 kg / an de déchets ménagers et assimilés

LIENS UTILES

- Formulaire Optimisation de la gestion des déchets
- Agence de la transition écologique
- Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets de Meuse
- Plan régional de prévention et gestion des déchets

VOS AIDES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Optimisation de la gestion des déchets

Pour qui ?

Collectivité

Pour quoi ?

Soutenir les efforts des porteurs de projets dans leurs démarches d'optimisation de la gestion des déchets non dangereux

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Appel à projets Prévention des déchets

Pour qui ?

Collectivité

Pour quoi ?

Améliorer la performance des services publics de prévention et de gestion des déchets en soutenant des opérations exemplaires en matière de prévention des déchets



SERVICE ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

📍 Hôtel du Département
Place Pierre François Gossin
BP 50514
55012 BAR-LE-DUC

📞 [0329457755](tel:0329457755)

@ [E-MAIL](#)

📍 [ITINÉRAIRE](#)



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55